



Kim NGUYEN

Associé

knguyen@kermitconseil.com



Date de péremption

Bref rappel des faits : Emmanuel Faber, PDG de Danone, triomphait il y a un an après avoir fait adopter le statut d'entreprise à mission au géant de l'alimentaire (voté par 99,42% des actionnaires), une première pour une société du CAC40. Depuis plusieurs années, Emmanuel Faber s'était battu pour accélérer la transition de son secteur et de Danone vers un modèle plus durable, plus long-terme et plus respectueux de l'environnement et du social. Il était également adoubé par Franck Riboud, héritier historique de la famille et toujours présent au Conseil d'Administration (CA).

Mais le 1er mars, le CA cantonnait M. Faber au rôle de président, puis, dans la nuit du 14 au 15 mars 2021, il a finalement été débarqué, apparemment victime d'une fronde menée par deux fonds récemment rentrés au capital (Bluebell Capital et Artisan Partners). Un président a été nommé immédiatement, alors que Danone est en recherche d'un nouveau DG.

Cette histoire a immédiatement pris une ampleur médiatique impressionnante tant elle présente à première vue des aspects « scandaleux » et soulève nombre de questions : le combat du bien contre le mal (la finance responsable contre la finance

court termiste), le parallèle avec le renvoi de Paul Polman d'Unilever il y a deux ans (même secteur, même type de dirigeant), le questionnement sur le statut d'entreprise à mission mis en place par la loi PACTE ...

Comme souvent, on a assisté à une déferlante en deux temps dans un mouvement de balancier assez symptomatique : premier temps avec la mise en accusation des marchés et des fonds activistes, puis un retour de bâton assez marqué avec des commentaires plus critiques sur la gouvernance de Danone et le style de management de Faber.

Sans rentrer dans le détail d'un dossier complexe, et sans non plus s'attaquer à un homme dont l'engagement paraît réel (il a renoncé en 2019 à sa retraite chapeau de 28 MEUR), quelles conclusions peut-on tirer de cette affaire ô combien symbolique ? 3 points nous semblent particulièrement intéressants :

Premièrement, dans « entreprise à mission » il y a « mission » mais également « entreprise ». Pour mener à bien sa mission, l'entreprise et ses dirigeants doivent mettre en place des outils, des stratégies, des hommes. Ils peuvent aussi se tromper. D'autres peuvent avoir une vision différente du chemin à prendre pour accomplir les objectifs. De trop nombreux commentaires ont assimilé automatiquement et évidemment l'éviction de M. Faber avec la remise en cause du statut d'entreprise à mission, ce qui ne semble pas être le cas pour l'instant, comme l'a confirmé le nouveau président qui a maintenu la feuille de route. Le problème est dû en grande partie au fait que M. Faber était venu à incarner à lui seul le visage d'un certain capitalisme raisonnable.



Ce qui nous amène au deuxième point, la communication. Depuis quelques mois, toute la communication de Danone était centrée sur son PDG et le vertueux statut d'entreprise à mission. En réalité que voyait-on ? D'importants licenciements, une forte rotation des cadres, un projet de rachat d'actions en utilisant le produit de la cession de la participation du groupe en Chine ... Quand on parle de finance responsable, il vaut mieux faire avant de dire, sinon cela s'assimile à du greenwashing.

Point suivant, qu'il sera intéressant de suivre dans les mois à venir, quid de la notion de Gouvernance, le fameux G de l'ESG, le parent pauvre de la notation responsable ? Comment les agences vont-elles interpréter ces derniers rebondissements et comment cela va-t-il impacter la note de Danone ?

Enfin, on peut remarquer qu'autant des commentaires ont abondé sur le « court termisme » de la démarche, autant peu d'articles se sont interrogés sur le pourquoi de cette vision financière. Ne faudrait-il pas en l'occurrence s'interroger sur les objectifs des actionnaires, et notamment sur les contraintes et objectifs des investisseurs institutionnels qui détiennent directement ou à travers des fonds de larges parts du capital ? Quel est l'horizon d'investissement de ces financiers si particuliers ? Le long-terme de leurs engagements, l'année de leurs comptes de résultat, le trimestre ? Le poids non négligeable de ces acteurs doit pousser à s'interroger non seulement sur le fonctionnement des marchés mais également sur celui des acteurs qui le composent.

Autant de points qui poussent à éviter les conclusions hâtives et nécessitent une approche plus profonde de l'« affaire Danone » dont on ne verra probablement toutes les conséquences que sur la durée.



Kermit

Raison d'être*

« Notre objectif est de faire évoluer les pratiques des investisseurs et de leurs partenaires dans une logique responsable, durable et de long-terme, afin de contribuer à faire de la finance le moteur d'une transformation positive du monde ».

** Inscrite dans les statuts de l'entreprise conformément aux dispositions de l'article 1835 du Code Civil.*

Notre expertise issue de la finance traditionnelle et notre connaissance des investisseurs institutionnels nous permettent d'apporter des réponses concrètes et pragmatiques aux problématiques liées à la mise en place d'une stratégie responsable.

Kermit est une SAS au capital de 5 000 EUR (RCS n° 888 373 792) immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) en qualité de CIF sous le n°20007557 et membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

www.kermitconseil.com



<https://twitter.com/@KimNguy35436484>



<http://www.linkedin.com/in/nguyen-kermit>

